

Ouverture de la chasse à la forêt domaniale de Saint-Germain

Des battues seront organisées régulièrement entre le MARDI 21 NOVEMBRE 2023 et le MARDI 12 MARS 2024 à la forêt domaniale de Saint-Germain.



Des battues seront organisées régulièrement entre le mardi 21 novembre 2023 et le mardi 12 mars 2024 de 9h à 18h à la forêt domaniale de Saint-Germain.

Retrouvez le calendrier des jours de chasse ci-dessous :

- Mardis 21 & 28 novembre 2023
- Mardis 5,12 & 19 décembre 2023
- Mardis 16 et 30 janvier 2024
- Mardi 6 février 2024
- Mardis 5 et 12 mars

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" seront disposés en périphérie du secteur chassé.

Nous demandons aux chasseurs de respecter les distances de sécurité et de faire attention aux zones de promenades à proximité.